

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 14 avril 2025
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le maire Monsieur Martin ST-LAURENT

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Danny BOUCHARD, Monsieur Daniel BERGERON, Monsieur Shannon POWER, Madame Cindy VIGNOLA

Étaient absents : Monsieur Marco OUELLET

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe, et Madame Ève-Lyne GAGNÉ, greffière adjointe, sont aussi présentes.

ORDRE DU JOUR

1. RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;
3. RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER
4. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
5. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA GREFFIÈRE ADJOINTE À SIGNER ET DÉPOSER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES À LA BANQ
6. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES
7. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR REJEAN DUBÉ
8. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
9. RÉSOLUTION DE RECONNAISSANCE ET DE REMERCIEMENT À MONSIEUR NICOLAS BÉLANGER
10. RÉSOLUTION POUR ACCORDER DES SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2025
11. RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT VF2025-10 POUR L'ENTRETIEN ET LES OPÉRATIONS DES CONTRÔLES DE BÂTIMENTS
12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE FACTURE DE CIMA+ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RUE DES LAGOPÈDES
13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINALE DE STANTEC POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

LE MULTICENTRE DE GESTION ET DE VALORISATION DES MATIÈRE
RÉSIDUELLES

14. RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE POTEAU
D'HYDRO-QUÉBEC
15. RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R25-03-13
CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR LE
REMPLACEMENT DU TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT DES EAUX
16. RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R25-03-17
CONCERNANT UNE PROMESSE DE VENTE DU LOT PROJETÉ
6 643 163
17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA
RUE DU PARC
18. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA
RUE DE L'HÉMATITE
19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE TERRAINS SUR LA
RUE CARTIER
20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 966 392 AINSI
QUE SON BATIMENT
21. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 504 AMENDANT LE
RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

22. RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE.

R25-04-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant
le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R25-04-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-
verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025 et du procès-verbal de la
séance extraordinaire tenue le 20 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R25-04-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2025, au montant de **1 882 997.61 \$** soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 03-25

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ **1 882 997.61 \$**

Paiements Internet : 4760 ; 4762 à 4785 **604 534,01 \$**

Paiements par chèque : 29604 à 29650 **115 455,27 \$**

Paiements par Transphère : S13747 à S13855 **769 099.65 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **26 094,70 \$**

Chèques de 1 000 \$ et plus **1 462 994.23 \$**

Dépôts de paies # 09 à 12 **393 908.68 \$**

GRAND TOTAL **1 882 997.61 \$**

Sandra GAGNON, Trésorière.

R25-04-04

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par la Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseiller Shannon POWER soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre mois, tel que stipulé à l'articles 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R25-04-05

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA GREFFIÈRE ADJOINTE À SIGNER ET DÉPOSER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES À LA BANQ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Ève-Lyne GAGNÉ, greffière adjointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

R25-04-06

RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont souhaite pourvoir un poste saisonnier au sein des services techniques afin de répondre aux besoins opérationnels pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dave BOLLAND possède les qualifications nécessaires pour occuper ce poste;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Dave BOLLAND à titre de saisonnier aux services techniques pour la période du 12 mai 2025 au 16 octobre 2025 ;

D'AUTORISER Monsieur Olivier BOUCHARD, directeur des Services Techniques et Madame Sarah BÉLANGER à agir aux fins des présentes.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ADOPTÉE

R25-04-07

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉPART À LA RETRAITE DE
MONSIEUR REJEAN DUBÉ**

CONSIDÉRANT que Monsieur Réjean DUBÉ, employé à la Ville de Fermont, a informé officiellement la municipalité de sa décision de prendre sa retraite ;

CONSIDÉRANT que la lettre de prise de retraite de Monsieur DUBÉ a été reçu par la Ville le 24 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur DUBÉ a exprimé son intention de prendre sa retraite à compter du 2 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le départ à la retraite de Monsieur Rejean DUBÉ au sein de la Ville de Fermont avec effet au 2 juillet 2025 ;

QUE la Ville de Fermont exprime ses sincères remerciements à Monsieur Rejean DUBÉ pour sa contribution et son dévouement tout au long de ses années de service ;

QUE le service des ressources humaines soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et appropriée suite au départ à la retraite de Monsieur DUBÉ.

ADOPTÉE

R25-04-08

**RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – REPORTÉE**

R25-04-09

**RÉSOLUTION DE RECONNAISSANCE ET DE REMERCIEMENT À MONSIEUR
NICOLAS BÉLANGER**

CONSIDÉRANT que le 19 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans une résidence sur le territoire de la Ville de Fermont ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bélanger a posé des gestes remarquables de courage et de solidarité en portant assistance aux personnes affectées par cet incendie ;

CONSIDÉRANT que son intervention rapide a contribué à la sécurité des citoyens et à la limitation des dommages causés par le sinistre ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont tient à souligner son engagement et son dévouement envers la communauté ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE La Ville de Fermont exprime sa reconnaissance à Monsieur Bélanger pour son courage et son esprit de solidarité démontrés lors de l'incendie du 19 janvier 2025 et lui adresse ses sincères remerciements.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R25-04-10

RÉSOLUTION POUR ACCORDER DES SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière à payer les subventions accordées aux différents organismes pour l'année 2025 :

Taïga Carnaval	25 000 \$
Comité de spectacle	35 000 \$
Entretien des parcs	15 000 \$
Organismes jeunesse	55 000 \$

ADOPTÉE

R25-04-11

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT VF2025-10 POUR L'ENTRETIEN ET LES OPÉRATIONS DES CONTRÔLES DE BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien et les opérations des contrôles de bâtiments de la Ville de Fermont arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit l'entreprise **Contrôle AC**;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue prévoit un coût de **67 426,60 \$** pour la période du **1er mai 2025 au 30 avril 2026**, et de **69 723,66 \$** pour la période du **1er mai 2026 au 30 avril 2027**;

CONSIDÉRANT QUE le contrat VF2025-10 est d'une durée minimale de deux ans, avec possibilité de renouvellement annuel pour les années 2027 à 2030 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Contrôle AC pour l'entretien et les opérations des contrôles de bâtiments pour les périodes mentionnées ci-dessus, soit du 1er mai 2025 au 30 avril 2027, aux montants suivants :

Édifices	1 ^{er} mai 2025 au 30 avril 2026	1 ^{er} mai 2026 et 30 avril 2027
1. Centre sportif	20 673.58 \$	21 500.52 \$
2. Centre L.J. Patterson	9 188.26 \$	9 555.79 \$
3. Chalet de service	2 297.06 \$	2 388.95 \$
4. Salle Aurora	4 594.13 \$	4 777.89 \$
5. Menuiserie	2 297.06 \$	2 388.95 \$
6. Station de pompage de l'eau brut	1 148.53 \$	1 194.47 \$
7. Usine d'eau potable	5 742.66 \$	5 972.37 \$
8. Hôtel de ville / MRC	2 297.06 \$	2 388.95 \$
9. Caserne 12	6 891.19 \$	7 166.84 \$
10. Bureaux SIP	2 297.06 \$	2 388.95 \$
11. Banque monétaire pour formation, appel de service et autres frais (10 000 \$/année)	10 000\$	10 000\$

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R25-04-12

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE FACTURE DE CIMA+ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RUE DES LAGOPÈDES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à l'octroi du contrat pour la réalisation des plans, devis et la surveillance de chantier pour les travaux de la rue des Lagopèdes à la firme CIMA+, conformément à la résolution R23-03-08;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu de CIMA+ une facture portant le numéro 22506017 au montant de 4 500 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels d'ingénierie liés à ce mandat ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la facture numéro 22506017 émise par CIMA+, au montant de 4 500 \$, taxes en sus, pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet de la rue des Lagopèdes ;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R25-04-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINALE DE STANTEC POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LE MULTICENTRE DE GESTION ET DE VALORISATION DES MATIÈRE RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a entrepris une étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE Stantec a été mandaté pour mener cette étude ;

CONSIDÉRANT QUE le décompte final pour cette étude s'élève à 7 880 \$ taxes en sus ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Madame Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la facture numéro 1993259 émise par Stantec, au montant de 7 880 \$, taxes en sus pour l'étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles ;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R25-04-14

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont possède le lot 5 966 609 et qu'elle souhaite faire déplacer un poteau de la ligne électrique ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a soumis une proposition à cet effet, portant de numéro DCL-23309605 ayant un cout de 37 309.39 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déplacement du poteau, portant le numéro 2303B67370567N, a été présenté au conseil municipal ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le déplacement du poteau de ligne électrique du lot 5 966 609, tel que proposé par Hydro-Québec dans le plan de déplacement ;

D'AUTORISER l'acquisition des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle du terrain ayant une superficie de 90 mètres carrés.

D'APPROUVER les conditions énoncées par Hydro-Québec à ladite proposition, notamment les coûts de travaux estimés de 37 309.39 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER Monsieur Martin ST-LAURENT, maire et Madame Marie-Philippe Couture, directrice générale ou Madame Ève-Lyne GAGNÉ, greffière adjointe, à signer tous les documents requis relativement à cette demande, incluant toute autorisation, entente ou engagement jugé nécessaire à sa réalisation.

ADOPTÉE

R25-04-15

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R25-03-13 CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR LE REMPLACEMENT DU TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution R25-03-13 a été adoptée par le conseil municipal le 10 mars dernier pour accepter l'offre de service de Nordikeau pour le remplacement du technicien en assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le cout du service pour assurer le remplacement du technicien en assainissement des eaux est de 875 \$ / jour pour une période de 46 jours ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Madame Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution comme suit :

REEMPLACER le considérant :

« CONSIDÉRANT QUE le coût du service est de **875 \$ par jour**, pour un total de **35 775 \$** ; »

PAR

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

« CONSIDÉRANT QUE le coût du service est de **875 \$ par jour**, pour un total de **40 250 \$** ; »

QUE les autres clauses de la résolution R25-03-13 demeurent inchangées.

ADOPTÉE

R25-04-16

**RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R25-03-17 CONCERNANT
UNE PROMESSE DE VENTE DU LOT PROJETÉ 6 643 163**

CONSIDÉRANT QUE la résolution R25-03-17 a été adoptée par le conseil municipal le 10 mars dernier pour autoriser une promesse de vente relative au lot projeté 6 643 136 et pour désigner les signataires ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R25-03-17 comme suit :

REEMPLACER le considérant ;

« CONSIDÉRANT l'offre de vente à intervenir auprès de la MRC de Caniapiscau en vertu des pouvoirs délégués par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) »

PAR

« CONSIDÉRANT l'offre de vente à intervenir auprès du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) »

ET remplacer le paragraphe :

« D'AUTORISER la conclusion d'une offre de vente relative au projet de lot 6 643 136 telle que déposée par la MRC de Caniapiscau en vertu des pouvoirs délégués par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) »

PAR

« D'AUTORISER la conclusion d'une offre de vente relative au projet de lot 6 643 136 qui sera déposée par le MRNF »

QUE les autres clauses de la résolution R25-03-17 demeurent inchangées.

ADOPTÉE

R25-04-17

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA RUE
DU PARC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire du lot 6 582 065 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une demande d'achat pour le lot 6 582 065 sur la rue Du Parc, pour la construction d'un garage ;

CONSIDÉRANT QU'UNE promesse de vente sera signée entre la Ville de Fermont et la compagnie Obo-Look Plus Inc. pour la vente dudit terrain au montant de 68 100 \$ taxes en sus, soit le montant de l'évaluation municipal ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT l'opportunité de céder ledit terrain dans le respect des conditions prévues à la promesse de vente ;

II EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Martin ST-LAURENT, maire, et Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents relatifs à la promesse de vente de ce terrain;

QUE le conseil municipal autorise la vente de ce terrain, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente.

ADOPTÉE

R25-04-18

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA RUE DE L'HÉMATITE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire du lot 6 460 762 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une demande d'achat pour le lot 6 460 762 du cadastre du Québec, pour un projet résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la promesse de vente a été signée le 25 mars 2025 entre la Ville de Fermont et ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. pour la vente dudit terrain, et qu'il y a lieu d'entériner ladite signature ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est vendu pour un montant de 95 100\$ taxes en sus, soit le prix de l'évaluation municipal ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de céder ledit terrain dans le respect des conditions prévues à la promesse de vente ;

II EST PROPOSÉ par Madame Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Martin ST-LAURENT, maire, et Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents relatifs à la promesse de vente de ce terrain;

QUE le conseil municipal autorise la vente de ce terrain, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente.

ADOPTÉE

R25-04-19

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire des lots 6 672 949, 6 672 948, 6 672 947, 6 672 946, 6 672 945 et 6 672 944 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une demande d'achat pour lesdits lots, pour un projet résidentiel ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QU'UNE promesse de vente sera signée entre la Ville de Fermont et la compagnie Béluga Construction pour la vente desdits terrains au montant de 85 000 \$ taxes en sus par terrain, pour un total de 510 000 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de céder lesdits terrains dans le respect des conditions prévues à la promesse de vente ;

Il EST PROPOSÉ par Madame Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Martin ST-LAURENT, maire, et Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents relatifs à la promesse de vente de ces terrains;

QUE le conseil municipal autorise la vente de ces terrains, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente.

ADOPTÉE

R25-04-20

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 966 392 AINSI QUE SON BATIMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire du lot 5 966 392 du cadastre du Québec, incluant le bâtiment actuel de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont souhaite vendre ce lot et le bâtiment y étant érigé au Centre de la petite enfance (CPE) le Mur-mûr Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la vente s'effectuera pour la somme symbolique de 1 \$, conformément aux termes et modalités de la promesse de vente à intervenir entre les parties ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Vente du terrain ainsi que son bâtiment soit conditionnelle à la construction et la mise en service d'un nouvel emplacement destiné à accueillir les locaux du CPE le Mur-mûr Inc. ;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Martin ST-LAURENT, maire, et Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents relatifs à la promesse de vente de ce terrain et du bâtiment de l'hôtel de ville ;

QUE le conseil municipal autorise la vente de ce terrain et du bâtiment, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente.

ADOPTÉE

R25-04-21

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 504 AMENDANT LE RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Marco OUELLET et que le projet de règlement a été déposé, à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement 504 amendant le règlement 479 relatif aux animaux.

RÈGLEMENT NUMÉRO 504 AMENDANT LE RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX DE FAÇON A MODIFIER L'ARTICLE 7

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

L'article 7 est modifié de la façon suivante :

Coût

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de quinze dollars (15\$) pour chaque chien et chaque chat.

La licence est gratuite si elle est demandée pour un chien de guide, par une personne âgée de 60 ans et plus, ou pour de la zoothérapie

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(SIGNÉ) MARTIN ST-LAURENT
MAIRE

(SIGNÉ) ÈVE-LYNE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

R25-04-22

RÉSOLUTION FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h59

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE